

Paris, le 18 juillet 2022

Rémunération des Kinésithérapeutes : la FFMKR travaille sans relâche à la relance des négociations

Depuis les élections présidentielles, la FFMKR a multiplié les démarches auprès de l'Élysée, de la Première ministre et du nouveau ministre de la Santé et de la Prévention pour alerter sur la situation de la profession et sortir la négociation conventionnelle de l'impasse.

Le 13 avril dernier, face au blocage sur la question de la revalorisation tarifaire et alors que le calendrier politique ne permettait pas au gouvernement de s'engager, sous l'impulsion de la FFMKR, tous les syndicats avaient quitté la table des négociations entamées le 12 janvier. Après 10 ans de gel tarifaire, la profession est confrontée à une dégradation de 15% de son revenu d'exercice. Dans un contexte d'augmentation du coût de la pratique, de retour de l'inflation, et avec l'apparition d'un phénomène préoccupant d'abandon de la profession qui touche 1 jeune installé en libéral sur 3, un investissement trop timide des tarifs n'était pas soutenable.

La FFMKR a reçu des signes positifs du nouveau gouvernement et de l'Assurance Maladie, permettant d'engager une relance rapide des négociations sur des bases constructives concernant le volet financier.

Si la nécessaire revalorisation des revenus des kinésithérapeutes est au rendez-vous, la FFMKR, qui porte également des propositions ambitieuses sur la prévention, le handicap et l'autonomie, est prête à prendre des engagements forts sur l'adaptation du zonage, la maîtrise de la démographie professionnelle, la pertinence et la qualité des soins, pour permettre une issue positive à ces négociations.

La FFMKR est déterminée à ce que ces négociations débouchent sur un accord gagnant-gagnant pour tous les kinésithérapeutes, pour les patients et pour le système de Santé.

Contact presse :
Sébastien GUERARD, Président
Tél. 06 03 85 96 28
president@ffmkr.org